

**DEL20260413\_23**REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le treize avril à 09h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 7 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	41
Nombre de pouvoirs	8
Suffrages exprimés	49

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUEAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, M. Philippe CAGNIMEL, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, Mme Cécile ROULIER

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Pascal DAGÈS donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Daniel ALBERDI donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DUTOUYA donne pouvoir à Mme Sandrine BUISSON, M. Julien BAZUS donne pouvoir à M. Pascal VILATON, Mme Sylvie PEDUCASSE donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DEDIEU**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



## **OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AQUI O THERMES – CLUSTER THERMAL AQUITAIN**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, en particulier sa compétence obligatoire en matière « de promotion du tourisme »,

**Vu** les statuts de l'association AQUI O Thermes déclarée en Sous-préfecture de Dax le 21 juillet 2009, modifiés en juin 2017,

**Vu** l'installation du nouveau Conseil communautaire en date du 30 mars 2026,

**Considérant** qu'il convient, après appel à candidatures, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale et d'autoriser ce représentant à présenter sa candidature pour siéger au sein du Conseil d'Administration et du bureau de l'association,

**Considérant** les candidatures de :

- Représentant titulaire : Monsieur Julien DUBOIS
- Représentant suppléant : Madame Martine DEDIEU

**Considérant** qu'après appel à candidatures, il y a autant de candidats que de postes à pourvoir,

**Considérant** que les nominations prennent effet immédiatement après qu'il en soit donné lecture par le Président,

**Considérant** qu'il en est pris acte par un vote,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :  
45 VOIX POUR  
4 ABSTENTIONS**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : DE DÉSIGNER** pour siéger à l'Assemblée générale de l'association AQUI O Thermes :

- Représentant titulaire : Monsieur Julien DUBOIS
- Représentant suppléant : Madame Martine DEDIEU

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur Julien DUBOIS à présenter sa candidature pour siéger au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association.

**Article 3 : DE DIRE** que cette délibération sera communiquée à Monsieur le Président du cluster thermal AQUI O Thermes.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_23-DE



Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance  
Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 13 avril 2026**